



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 octobre 2019**

Décision n° **CP-2019-3431**

commune (s) : Charly

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain comportant une passerelle située rue Louis Vignon et appartenant à l'association Organisme et gestion de l'enseignement catholique (OGEC)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 26 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 8 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kabalo, Pouzol, Sellès (pouvoir à M. Veron).

Commission permanente du 7 octobre 2019**Décision n° CP-2019-3431**

commune (s) : Charly

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain comportant une passerelle située rue Louis Vignon et appartenant à l'association Organisme et gestion de l'enseignement catholique (OGEC)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation de la passerelle d'accès à l'école Saint-Charles depuis la voie nouvelle, résultant des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et des plantations mis en œuvre pour l'opération de création de la voie nouvelle Louis Vignon à Charly, la Métropole de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain supportant une passerelle, issue de la parcelle cadastrée AI 388p d'une superficie d'environ de 14 m², située rue Louis Vignon à Charly et appartenant à l'Association OGEC, représentée par sa Présidente, madame Karine Camps.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait à titre purement gratuit, bien cédé libre de toute occupation ou location.

Cette passerelle, implantée pour partie sur ladite parcelle, sera intégrée dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain supportant une passerelle, issue de la parcelle cadastrée AI 388p d'une superficie d'environ 14 m², située rue Louis Vignon à Charly et appartenant à l'Association OGEC, dans le cadre de la réalisation de la passerelle d'accès à l'école Saint-Charles depuis la voie nouvelle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 27 juin 2016 pour un montant de 3 814 999,27 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O2711.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant d'environ 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 - et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 octobre 2019.